

# Séance du 25 octobre 2021

**Date de convocation : 18 octobre 2021**

**Présents :**

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan-Maria DIAZ de CERIO, David CAILLON et Aurélien DANO

Mesdames Sandra MARTIN, Marlène MARTINEAU, Michèle DORET et Marie PELTIER

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Philippe CAMOUSSEIGT (bon pour pouvoir à Alain GENDRY)

**Absent(s) :**

Madame Marlène MARTINEAU a été nommé(e) secrétaire de la séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu

## **Modifications parcellaires : approbation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été proposé de modifier les parcelles cadastrales de la commune, notamment les parcelles de la mairie, de la salle des fêtes, de la place de la mairie, du logement 1 rue pierre rousseau.

Suite au passage du géomètre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce qui suit :

- passage dans le domaine public les parcelles n°B253 et B254 située rue Pierre Rousseau, au titre de l'article L143-3 du Code de la voirie routière ;
- modification parcellaire mairie : rassemblement des parcelles B489, B507, B685 et B687 en une seule parcelle ;
- modification parcellaire salle des fêtes : délimitation des abords de la salle des fêtes avec division provisoire des parcelles B200 et B201, ainsi qu'une délimitation de la place de la mairie côté salle des fêtes pour la matérialisation de celle-ci (autrefois incorporée dans le domaine routier public) ;
- logement 1 rue Pierre Rousseau : abandon du rassemblement parcellaire suite à la vente du bien.

Il est à noter que suite aux délimitations de la salle des fêtes, un nouveau rassemblement de parcelles sera à prévoir pour celle-ci avec les parcelles B202 et B639.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications parcellaires cadastrales et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

## **Intercommunalité : rapport d'activité communautaire 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

## **Intercommunalité : pacte de gouvernance**

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article 4 de la loi n° 2021-160 du 15/02/2021 prolongeant le délai pour l'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2 relatif notamment aux modalités d'adoption du pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 19/11/2020 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu le projet de pacte notifié aux communes le 08 octobre 2021 ;

Considérant que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet de pacte, pour rendre un avis ;

Considérant que le pacte de gouvernance constitue un engagement commun et un socle de valeurs partagées entre Parthenay-Gâtine et ses communes membres,

« Le Conseil municipal »

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président de la Communauté de Parthenay-Gâtine.

## **Subventions 2021**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention pour l'année 2021 à :

Centre Social Cantonal Les Forges - épicerie sociale	486 €
Centre Social Cantonal Les Forges - subvention exceptionnelle	243 €
Association Loisirs Sportifs	250 €
Un hôpital pour les enfants	10 €
Association sportive Collège Maurice FOMBEURE	50 €
ADMR	300 €
ACAMO	60 €
UDAF - Pôle enfant, famille et parentalité	23 €
Club de foot de Saint Martin du Fouilloux	250€
Association Lexplic	250€
<b>TOTAL</b>	<b>1 922 €</b>

## **Maison en ruine à Chaussauvent : proposition d'acquérir pour l'euro symbolique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la maison située sur la parcelle C488 au lieu-dit de Chaussauvent est en train de s'effondrer et entraîne les toitures des maisons mitoyennes. Afin de faire cesser le désordre Monsieur le Maire a saisi le tribunal administratif de Poitiers dans le cadre de la procédure de péril imminent au mois de mai 2020 et un expert est intervenu pour constater.

Au vu du nombre de propriétaires (16 personnes) et de leur désengagement pour mettre en sécurité la maison, Monsieur le Maire propose d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles C169, C488, C489, C490 et C 491 située à Chaussauvent.

Afin de faciliter la conclusion de la vente, une demande de procuration sera envoyée à chaque propriétaire et une personne sera nommée mandataire pour tous.

Lors de la signature, Monsieur le Maire devant réceptionner et authentifier l'acte, la commune sera représentée par un adjoint ou un conseiller dans l'ordre de leur nomination, en vertu de l'article L1311-13, du code des collectivités territoriales.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles C169, C488, C489, C490 et C491 située à Chaussauvent et autorise Monsieur le Maire, ainsi que ses adjoints, à signer tout document s'y afférant.

## **Proposition d'achat de l'ancienne unité centrale et du disque externe du secrétariat**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordinateur de bureau du secrétariat de la mairie a été changé en 2020 et l'ancienne unité centrale, ainsi que le disque dur externe ne sont plus utilisés depuis.

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat d'un montant de 100 euros pour l'ensemble.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition d'achat et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

## **Point sur le budget 2021**

Monsieur le Maire présente un point sur le budget.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 197 101,54 € et Les recettes sont de l'ordre de 213 540,57 €, pour un budget primitif équilibré et voté de 274 806,91 €.

En investissement Les dépenses s'élèvent à 92 686,14 € et les recettes sont de l'ordre de 93 486,54 €, pour un budget primitif équilibré et voté de 116 639,67 €.

Il est à noter que la conclusion de la vente du bar et de son logement ont ouverts des crédits automatiques en fonctionnement et investissement afin de sortir l'immeuble du patrimoine de la commune. Ce sont des écritures d'ordre donc non réelles, mais qui seront quand même comptabilisés dans le prochain compte administratif.

## **Achat matériel : présentation de devis pour une benne agricole**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la benne agricole actuelle n'est plus homologuée (n'a pas de plaque d'immatriculation).

Après avoir demandé plusieurs devis, Monsieur le Maire les présente au conseil municipal :

Modèle GYRAX BM 60 (fabrication française) :

- Aurliau : 10 350 € ;
- Dousset Matelin 11 900 € ;

Modèle S1ET HERCULANO (fabrication portugaise) :

- Sarl Mat Anjou 9 190 €

Après délibération, le Conseil Municipal choisi à l'unanimité le devis d'Aurliau pour un montant de 10 350 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

## **Intervention de l'Association ACAMO : Présentation de l'association et proposition d'une convention**

En début de séance, les membres du conseil municipal ont accueillis Monsieur METAIS, Président, Madame RIVAULT, secrétaire et Monsieur GENDRY, trésorier de l'association ACAMO.

Le but de cette rencontre est de faire connaître l'association aux nouvelles assemblées et de proposer une convention de partenariat.

Cette convention a pour but de confier à l'association ACAMO les études, actions et gestion des activités de jumelage et de coopération entre les communes et le canton d'Ountivou (Commune Ougou4) au Togo.

Monsieur GENDRY se retire du vote, étant le trésorier de l'association ACAMO.

Après délibération, le conseil municipal accepte à 9 voix pour et 2 voix d'abstentions le contenu de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Questions diverses :**

- Préparation du 11 novembre : La cérémonie aura lieu à 11h00 au Monument aux Morts, le rassemblement se fera à la mairie à 10h45. Un vin d'honneur aura lieu à l'issue de la cérémonie.

- Dotation Cap Relance 2021 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a relancé la commune pour une dotation de 7 000 euros pour 10 000 euros de travaux. Celle-ci doit être demandée avant le 31 décembre 2021 et les travaux devront être achevés avant le 31 mars 2022. Monsieur le Maire sollicite son conseil pour proposer des projets de travaux urgents à effectuer. Ceux-ci seront étudiés lors du prochain conseil.

La séance est levée à 00 h00

Patrice BERGEON

David CAILLON

Philippe CAMOUSSEIGT

Absent

Aurélien DANO

Juan Maria DIAZ De CERIO

Michèle DORET

Alain GENDRY

Sandra MARTIN

Marlène MARTINEAU

Marie PELTIER

Serge SAVIN